



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Guéros

Identifiant PLUi : 2927492



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZB 0063

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 140 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il n'y a pas de siège d'exploitation ni de hangars agricoles dans le hameau de Guéros.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Bernard Bellanger est un apiculteur. L'étoile est maintenue.



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerdavid Bihan

Identifiant PLUi : 137



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZN 0101

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **86 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar situé à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Quimperlé

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerdudal

Identifiant PLUI : 2927640



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **ZS 0055**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **173 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerdudal

Identifiant PLUi : 2927615



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZS 0055

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 129 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

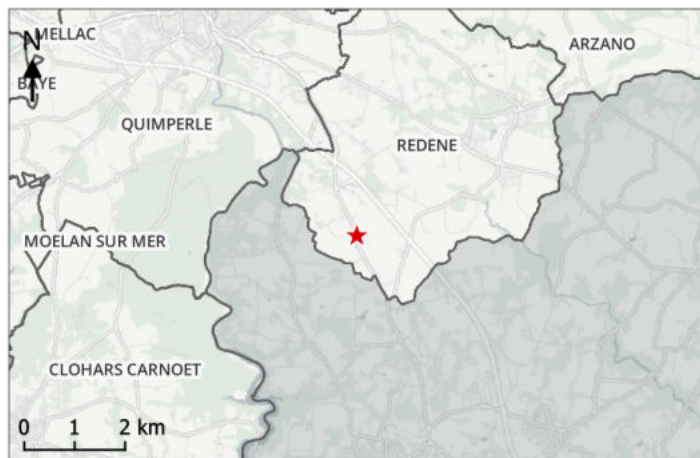


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kergamp sud

Identifiant PLUi : 132



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YD 0183

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 64 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le bâtiment concerné par le changement de destination est celui en pierre et non celui en parpaings.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

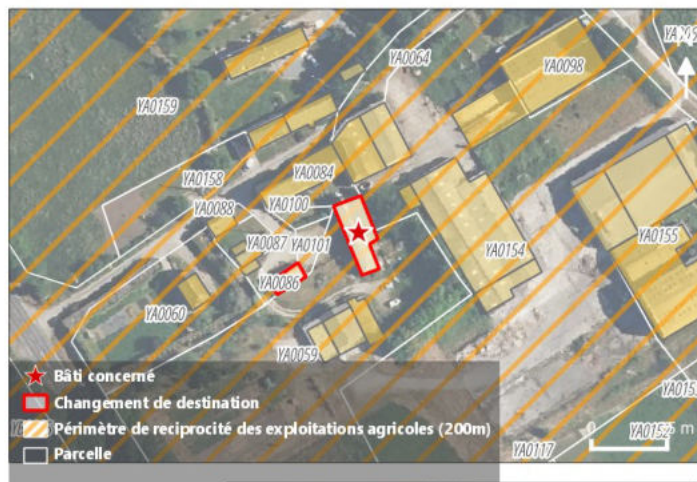


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerleven

Identifiant PLUI : 2927841



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : YA 0059

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 205 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

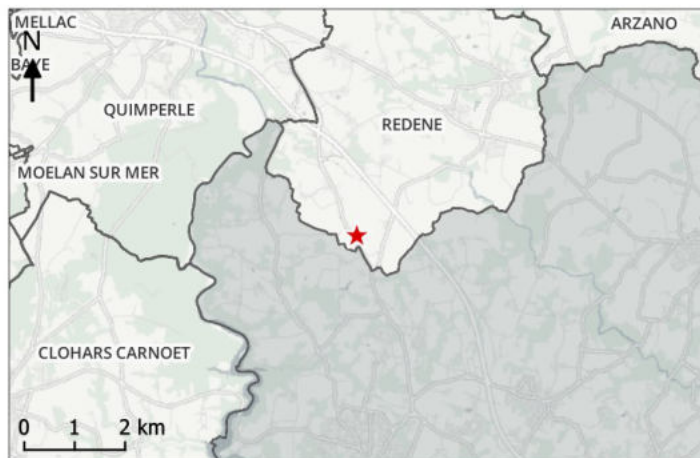


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerleven

Identifiant PLUi : 2927840



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **YA 0059**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **58 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Kerloret

Identifiant PLUi : 133



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZH 0092

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 135 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

☒ Positif

☐ Négatif

☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Le Crano

Identifiant PLUi : 161



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

ZN 0002

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 117 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il n'y a plus de siège d'exploitation ni de hangars agricoles dans le hameau du Crano.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Le Crano

Identifiant PLUi : 135



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : ZM 0026

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 327 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il n'y a plus de siège d'exploitation ni de hangars agricoles dans le hameau du Crano.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

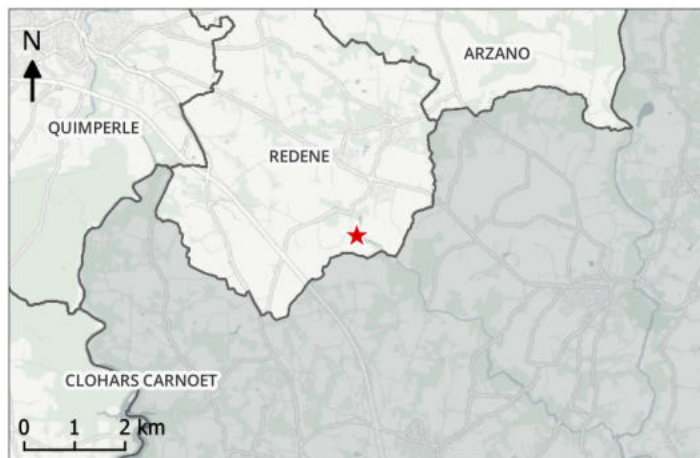


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Plég er Lann

Identifiant PLUi : 138



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

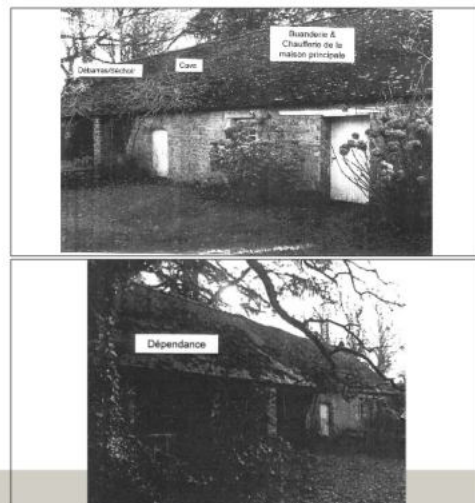
Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 128 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



ZW 0071

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

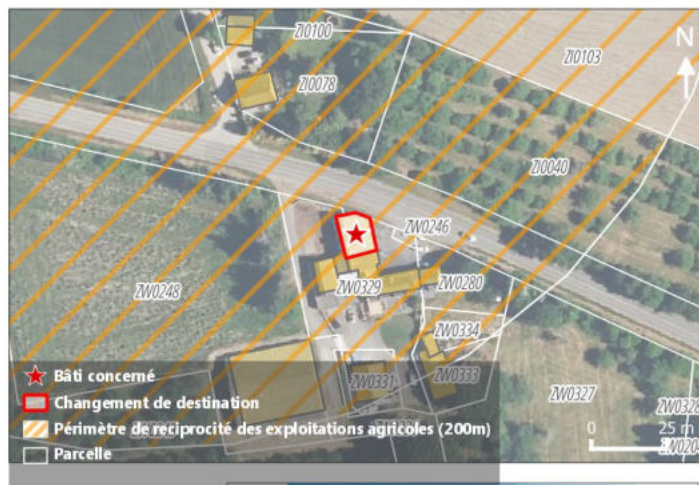
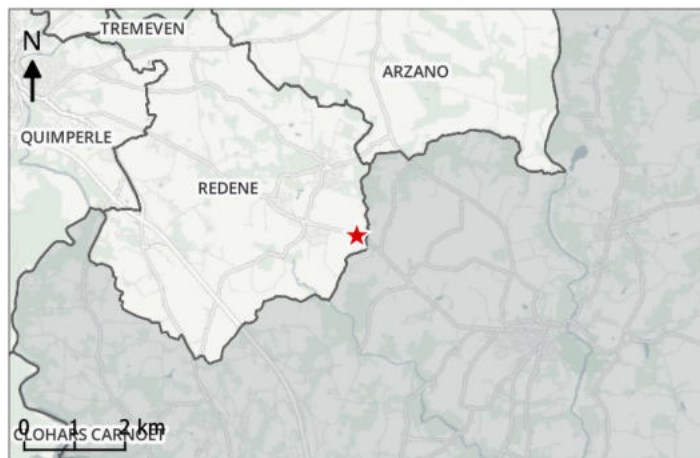


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Rédéné - Saint-Pierre

Identifiant PLUi : 2927614



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



ZW 0329

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **143 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il s'agit d'une dépendance à la maison principale qui était à l'origine une habitation puis a servi de bâtiment agricole. Il y a un projet de transformation en logements afin de mettre en valeur l'ensemble bâti dont la maison principale est répertoriée à l'inventaire du patrimoine culturel de Bretagne. Du stockage de matériel agricole a lieu dans des bâtiments de l'autre côté de la route situés à plus de 120m.

Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi